



SMAST CGT

<http://smast-cgt.fr/>

Commission administrative paritaire (CAP) des attaché-e-s d'administration de l'Etat

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2017

La séance est ouverte par Joël BLONDEL, directeur de la DRH des Ministères sociaux.

Déclaration liminaire de la CGT

Cette CAP se tient le même jour qu'une CAP disciplinaire convoquée à l'encontre de notre collègue et camarade de SUD Travail, Aurianne COTHENET, qui se trouve sous la menace d'une sanction lourde, pour avoir participé à un rassemblement déclaré et autorisé, et donné une interview, dans un cadre exclusivement syndical, à un journaliste sur la situation de suppression massive de postes au sein du ministère du travail. À l'occasion de cette CAP, les agent.es se mobilisent en nombre, en soutien à cette collègue - que ce soit par biais de la pétition massivement signée, l'appel public publié lundi dans le journal l'Humanité (**en annexe**) ou le rassemblement organisé à École militaire -, pour dénoncer et contester la répression syndicale qui s'intensifie dans les services mais aussi défendre la liberté d'expression au sein du ministère du travail. Nous voulons nous faire l'écho de la mobilisation des agent.es du Ministère, et demandons l'abandon de la procédure disciplinaire engagée contre Aurianne COTHENET et le retrait des sanctions infligées dernièrement à des syndicalistes.

Assemblée Plénière (les 3 grades)

La CFDT intervient avec une déclaration soutenue par les autres organisations syndicales (OS)

Les OS représentatives des attachés des affaires sociales constatent qu'au fil des CAP successives, une tendance défavorable se dessine dans le recrutement concernant les postes vacants dans les ministères sociaux. Un nombre croissant de recrutements donne la priorité aux agents extérieurs spécialisés : contractuels, autres fonctions publiques ou encore autres ministères.

Nous nous interrogeons. Pourquoi ne pas utiliser la richesse humaine et professionnelle présente dans les services ? Volonté d'embaucher des précaires pour mieux les essorer ? Méconnaissance de pépites internes et des potentiels ? Indisponibilité et facilité managériale de l'encadrement supérieur pour accompagner la montée en compétence des agents concernés ? ou enfin un manque de confiance dans la formation susceptible d'être proposée par le ministère lui-même ?

L'impact est direct sur les possibilités de carrière des attachés des ministères sociaux qui voient leurs opportunités de parcours de carrière sacrifiées au profit d'agents extérieurs. Cette situation confine à l'immobilisme professionnel les agents statutaires éconduits alors que leur mobilité est un des critères majeurs pris en compte pour leur avancement.

Le principal argument avancé par les recruteurs, le manque d'expérience dans un domaine, traduit une volonté de pas investir dans le parcours professionnel des attachés, qui par définition sont adaptables à beaucoup de postes moyennant une formation, aussi mineure soit-elle. Ce manque d'investissement des directions dans les ressources humaines de nos ministères nuit au parcours des attachés. Mais plus globalement cela laisse penser aux agents qu'ils

ne sont pas reconnus pour ce qu'ils ont déjà fait, et que l'encadrement supérieur ne les estime pas capables de s'adapter au changement, alors qu'ils candidatent sur un nouveau poste.

Que fait la DRH, qui semble partager ce constat, pour favoriser la dynamique interne et les perspectives pour les attachés des ministères sociaux ? De la GPEC macroscopique ? Une offre de formation ? Quelle action mène la DRH vis-à-vis de l'encadrement supérieur qui devrait être le premier relais pour offrir des parcours à leur encadrement ? Ces questions traduisent un malaise grandissant des attachés dans un contexte de réduction des postes proposés à la vacance qui a déjà été mis en œuvre dans le cadre de la RGPP, puis de la MAP et maintenant avec le dispositif action publique 2022.

La CFDT (et les organisations syndicales) soulignent le manque d'animation en matière de parcours professionnel qui constitue une cause majeure de mal être au travail. Cette situation est d'autant plus regrettable que si la mobilité des attachés était organisée efficacement par des directions mobilisées et convaincues de leur rôle en la matière, elle pourrait alors devenir une source de perspectives professionnelles pour chacun.

La CGT intervient à la suite de cette déclaration pour souligner que l'administration dispose d'un outil permettant de construire des carrières dignes de ce nom pour les attachés.es. C'est le Répertoire ministériel des métiers. Elle rappelle que lorsque l'administration a commencé à réfléchir sur ce répertoire, il avait été question, pour permettre la mobilité et des carrières effectives et diversifiées, de proposer aux agents des formations sur deux ou trois métiers différents. Elle a invité également la DRH à promouvoir la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des carrières et des compétences (GP2E2C).

Par ailleurs, rappelons que la CAP ne formule qu'un avis, que la décision finale appartient à l'administration, et donc qu'en cas de vote partagé la décision revient à l'administration.

La CGT intervient sur les commissions de réformes, soutenue par les autres OS

Nous dénonçons – une nouvelle fois – les conditions d'accueil et de déroulement des commissions de réforme en province. Il s'agit de la récente commission de réforme qui s'est tenue à Toulouse le 6 novembre et qui concernait notre camarade, élue de cette CAP pour la CFDT, dont j'avais étudié longuement le dossier pendant les quelques heures de train, et que j'ai rencontré le dimanche 5 novembre après midi pour recueillir le témoignage.

Je signale tout d'abord que le représentant du personnel a été convoqué sans que lui soit précisé l'heure de passage en commission de réforme. J'étais donc à la préfecture le lundi à 8 heures du matin, vous imaginez l'effet ! Par chance – car j'avais pris RV à 10 heures au service gestionnaire pour consulter le dossier administratif de l'agente – la commission de réforme était fixée à 14 h 30. (Entre parenthèse : nous avons consulté le dossier administratif de l'agente à la classothèque de la DRH, il est pratiquement vide ! On se demande ce que font les RH de proximité...)

Ensuite, nous dénonçons ici l'attitude proprement scandaleuse – je pèse mes mots – des deux médecins présents à cette commission et ce, malgré les efforts du président de la commission pour une tenue normale de la réunion. L'un d'entre eux est arrivé en cours de commission, très en retard, entrant bruyamment dans la salle, grommelant de vagues excuses et n'ayant visiblement pas pris connaissance de dossier. Le second médecin, par ses mimiques, yeux au ciel, messes basses à son voisin, et nombreux soupirs, a fait preuve d'un manque de respect absolu pour le représentant du personnel. Au point que j'ai dû m'interrompre à deux reprises, dont une fois pour la rappeler à l'ordre. Si la DRH souhaite que nous continuions à siéger aux commissions de réforme, il va vraiment falloir faire un rappel à l'ordre général.

En réponse, le DRH indique qu'il existe une évaluation des CR par les différentes inspections datant de fin 2016. Selon lui, « le système est à bout de souffle », et il indique qu'un travail de réflexion va être engagé avec les organisations syndicales sur ce sujet.

En réponse à une question sur l'accès à la hors classe (HC), le DRH répond qu'il a tendance à approuver l'initiative de la Fonction publique (FP). Dans ce cadre, le ministère des affaires sociales, suite à la réforme territoriale, a demandé une autre approche de ce dossier, en effet des conséquences doivent être tirées pour définir les critères d'accès à la HC. La FP souhaite avoir une approche transversale car il s'agit d'un corps interministériel. Les attachés.es ont vocation à changer d'univers ministériel. **La CGT milite pour que le troisième grade (HC) devienne un grade statutaire et cesse d'être un GRAF (grade à avancement fonctionnel) de manière à mettre fin à la surpopulation dans le deuxième grade (APAE).**

Assemblée Restreinte n° 1 (AAE + APAE)

Point n°1 : Examen du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018 (choix + examen professionnel)

En ce qui concerne les avancements, la DRH rappelle que sur les environ 2600 AAE du ministère il y avait cette année 1352 promouvables au grade d'APAE. 24 au choix et 71 par l'examen professionnel. La DRH rappelle le droit de tirage par structure pour les promos au choix : 10 pour l'AC, 2 pour les ARS, 6 pour les DIRECCTE, 4 pour les DRJSCS et 2 pour les établissements ou délégué.es préfet.e.

Dans « vivier » constitué, le critère de base est d'être classé.e en numéro un par sa structure. Rappelons à ce titre l'importance de l'entretien annuel d'évaluation et du compte rendu, et du soutien de la hiérarchie.

La DRH applique ensuite une grille de 7 critères qui donne un certain nombre de points :

- Jusqu'à 20 points : la mobilité (géographique et fonctionnelle) ; l'expertise (cf fiche de poste et entretien) ; le nombre d'agent.es encadré.es.
- Jusqu'à 10 points : la représentation et/ou l'animation de réseaux ; le mode d'accès au corps.
- Jusqu'à 5 points : le nombre de proposition en rang 1 ; le nombre de présentation à l'examen.

La CAP a validé la liste ci-dessous (ordre alpha des prénoms) et nous pouvons adresser nos félicitations à :

Alice KUMPF de l'ARS ARA
Bernadette BOUCHET de la DRJSCS ARA
Carine CHEMOUNY de la DGT
Céline NOUAILLES DEGORCE de la DIRECCTE IdF
Chantal SERRE de l'ARS Guadeloupe
Christiane DELAHAY-BILLON de la DGOS
Christine LOISON de la DFAS
Claire OGET-Gendre du SG-MAS
Éric DOUCET de la DGS
François PINEL de la DIRECCTE ARA
Françoise BENCZKOWSKI de la DGEFP
Françoise GUYON de la DS
Hélène HARRARI (OFII)
Marie-Thérèse ROUCH de la DSS
Martine MATHON de la DIRECCTE VdL
Maryvonne LANOE de la DSI
Mireille PAQUET de la DRJSCS Martinique
Myriam RESSAYRE de la DRH
Nathalie GOYAUX de la DIHAL (MAD)
Nathalie LENOTTE de la DIRECCTE HdF
Pierre-Olivier BONNOT de la DIRECCTE Corse
Sylvie DALLANCON de la DIRECCTE NA
Virginie FOUCAULT-PICART de la DRJSCS NA
Yannick MERLIN de la DRJSCS Bretagne

La CGT indique que plusieurs agent.es très méritant.es auraient dû trouver place dans cette liste au choix, notamment Caroline Pineau (DICOM), Jérôme ROY (DFAS) et Patricia SIWEK (DGS). Nous avons insisté pour que ces collègues soient proposé.es l'année prochaine.

La liste des lauréat.e.s à l'examen professionnel a été diffusée et mise en ligne sur PACO le 7 décembre. À consulter ici : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste_admis_apade2018.pdf - Nos félicitations à nos camarades et à toutes et tous !

Point n°2 : Examen des demandes d'accueil en détachement dans le grade d'attaché d'administration de l'Etat (demandes validées par la CAP à l'exception de quatre noms. Les OS ont en effet demandé un vote séparé pour 4 noms - lire déclaration des OS en séance plénière).

NOM, Prénom	Corps d'origine	Structure d'affectation	Date d'effet
SILVAN Jean-François	CEPJ	DRDJSCS BFC	En poste
BARBÉ Nelly	Attaché hospitalière	ARS PAYS DE LOIRE	18/12/2017
BONNEFOY Elodie	Attaché territorial	DGCS	01/01/2018
CABLANC Emeline	attaché territorial	ARS Grand Est	01/12/2017
CHARLE Raphael	Attaché territorial	DDCS 75	26/12/2017
D'ANNA Emmanuelle	Attaché territorial	DRJSCS IDF	15/10/2017
DUARTE Pauline	Attaché territorial	DGCS	01/01/2018
FLAK Sandrine	Professeur certifié	CREPS de Strasbourg	01/11/2017
FRITZ Angélique	Ingénieure d'études	DDCS 83	01/11/2017
GIOVANELLI Flavia	ingénieur d'études	DDCS 75	01/10/2017
GOIRAN Flavia	Attaché territorial	DRIHL	15/11/2017
INAN Ceren	Ingénieur d'études	DARES	01/12/2017
LAPORTE Carole	Cadre de santé infirmier	ARS Occitanie	01/11/2017
LEPERE Pascaline	Attaché territorial	DRJSCS Hauts-de-France	01/01/2018
LEROUX Séverine	Attaché hospitalière	DRDJSCS Normandie	31/12/2017
LIDOVE Carine	Attaché territorial	DRJSCS Bretagne	01/12/2017
RICHOUX Valérie	Attaché Hospitalière	ARS Grand Est	01/12/2017
ROLIN Philippe	Attaché territorial	DDCSP des Vosges	01/11/2017
SOUCAILLE Laure	Attaché territorial	DRDJSCS Normandie	01/12/2017
SPIRE Jean-Baptiste	Attaché territorial	DJEPVA	18/12/2017
YOKESSA Martine	Ingénieur d'études	DRJSCS IDF	01/01/2018

Point n°3 : Examen des demandes d'intégration dans le grade d'attaché d'administration de l'Etat après détachement (demandes validées par la CAP)

NOM Prénom	Structure d'affectation
HASSINI Nathalie	Service Dept Incendie et Secours
SONNET Roch	INJEP

Point n°4 : Examen des mouvements effectués dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pour le grade d'attaché d'administration de l'Etat (demandes validées par la CAP à l'exception de deux noms. Les OS ont en effet demandé un vote séparé pour 2 noms - lire déclaration des OS en séance plénière).

NOM, Prénom	Structure d'affectation
BLANCHARD Françoise	ARS Grand Est
BOISSON COHEN Marine	Division des Cabinets
BOUGOUIN Annabel	DRJSCS IDF

CABOT VERONIQUE	DDCSPP Tarn
CHEVREUX Sophie	ARS Normandie
SUPLISSON Camille	DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté
TABAUD DEBOTH Rémi	DGT
TECHER Marion	DAJ
TREIS Delphine	DRIHL
VANHECKE Julie	DGCS
VU Hélène	DGEFP

Point n°5 : Examen des mutations avec changement de résidence pour le grade d'attaché d'administration de l'Etat (demandes validées par la CAP)

NOM Prénom	Grade d'origine	Structure d'affectation
MORVAN Annaïck	AAE	DGCS

Assemblée Restreinte n° 2 (APAE + AAEHC)

Point n°6 : Examen des demandes d'accueil en détachement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat (demandes validées par la CAP à l'exception de deux noms. Les OS ont en effet demandé un vote séparé pour 2 noms - lire déclaration des OS en séance plénière).

NOM, Prénom	Corps d'origine	Structure d'affectation	Date d'effet
BLANCHOT Yves	Ingénieur d'études	DRH	01/01/2018
BOSSY Marie-Anne	Att principal d'adm hospitalière	DRH	01/12/2017
CORRIAS Didiert	CSP	ARS Occitanie	01/12/2017
CUMONT Fabienne	Attapincipal d'adm hospitalière	DAJ	01/01/2018
FISCHER Philippe	Attaché principal territorial	DRJSCS Strasbourg	01/11/2017
GIRAUD Mélanie	Attaché principal territorial	DDCS 92	01/01/2018
HOAREAU Sylvie	Attaché principal territorial	DJSCS de la Réunion	01/11/2017
LAGADEC Anne	Attaché principal territorial	ARS PACA	01/12/2017
LEVY MAFFEIS Véronique	Attaché principal territorial	DDCS 78	01/01/2018
LOGEROT Fabienne	Cadre de second niveau	DDCSPP 52	01/01/2018
POUILLARD Michael	Directeur territorial	DS	01/01/2018
RAHLI Hocine	Professeur agrégé	DICOM	11/09/2017

Point n°7 : Examen des demandes d'intégration dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat après détachement (Demandes validées par la CAP).

NOM Prénom	Grade d'origine
AUTAIN Marianne	Professuer certifié HC
CASANOVA François	Attaché principal territorial
DEVETTE Christophe	Attaché principal territorial

PIERRET Stéphanie	Attaché principal adm hospitalière
-------------------	------------------------------------

Point n°8 : Examen des mouvements effectués dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pour le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat (demandes validées par la CAP à l'exception de deux noms. Les OS ont en effet demandé un vote séparé pour 2 noms - lire déclaration des OS en séance plénière).

NOM, Prénom	Structure d'affectation
DAUBIN Pierre	MNC
HONGOIS Adolphine	ARS Martinique
JOUBERT Pascal	DJSCS Mayotte
SIMON Mélodie	DGCS

Assemblée Restreinte n° 3 (AAEHC)

Point n° 9 : Examen des mouvements effectués dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pour le grade d'attaché d'administration de l'Etat Hors classe (Demande validée par la CAP)

NOM, Prénom	Corps d'origine	Structure d'affectation	Date d'effet
PREUNG Brigitte	AAEHC	DGEFP	01/01/2018

Attention : la prochaine CAP aura lieu le jeudi 29 mars (pré CAP le 22 mars)

N'hésitez pas à contacter vos élus CGT à la CAP des attaché-e-s !

Robert GUTIERREZ (permanence CGT) 01 40 56 50 19

robert.gutierrez@sante.gouv.fr

Daniel ANGHELOU (DGCS) 01 40 56 86 66

daniel.anghelou@social.gouv.fr

Olivier ROCHE (SDFE) 01 53 86 10 13

olivier.roche@social.gouv.fr

Boris SZKLARZ (ARS Océan indien) 02 62 93 94 07 (+ 2/3 heures)

boris.szklarz@ars.sante.fr

Annexe

Tribune libre Appel collectif

Nous, agent-e-s du ministère du Travail, en défense de notre liberté d'expression

Le 12 octobre dernier, à l'occasion d'un congrès de directeurs des ressources humaines (DRH) dans le bois de Boulogne, auquel l'actuelle ministre du Travail devait se rendre pour présenter les ordonnances visant à démanteler encore plus le droit du travail, s'est tenue une manifestation déclarée et autorisée. Lors de ce rassemblement, une de nos collègues s'est exprimée en qualité de représentante du syndicat SUD travail-affaires sociales devant la caméra d'un journaliste au sujet de la politique de suppression de postes au sein de notre ministère et de l'impossibilité à communiquer avec notre hiérarchie.

Pour cette expression, notre collègue a été mise à pied et elle est convoquée devant le conseil de discipline le 14 décembre 2017, fait inédit pour une syndicaliste. Cette mise à pied peut

conduire à sa révocation, ce qui serait une mesure d'une exceptionnelle gravité ; dans les entreprises que nous contrôlons, les procédures de mise à pied conservatoire sont annonciatrices de licenciements (souvent abusifs).

Et ceci au prétexte du non-respect du « code de déontologie » de l'inspection du travail, qui, sous couvert de protéger les agent.e.s, vise en réalité à leur interdire toute expression critique ; code dont nous demandons l'abrogation.

Dans la continuité des attaques incessantes contre le Code du travail ces cinq dernières années (loi dite de sécurisation de l'emploi, Rebsamen, Macron, El Khomri, ordonnances), la ministre du Travail et ses services entendent donc faire taire les agent.e.s de l'inspection du travail qui tentent - à moins de 2000 - de faire appliquer

chaque jour la réglementation du travail dans près de 2 millions d'entreprises pour 18 millions de salariés.

Nous, agent.e.s du ministère du Travail, disons solennellement à notre ministre que nous ne nous tairons pas. Nous continuerons à nous exprimer avec nos syndicats sur la réalité de notre métier et des relations sociales dans les entreprises, en respectant le secret professionnel, et nous continuerons à défendre le droit d'expression syndical.

Nous exigeons l'arrêt de cette procédure et le rétablissement immédiat de notre collègue dans sa fonction et ses droits, l'abandon de toutes les procédures en cours, ainsi que le retrait des sanctions touchant actuellement des syndicalistes dans notre ministère. Nous serons en grève et rassemblés à l'occasion du conseil de discipline le 14 décembre 2017, et nous invitons à signer la pétition : <https://www.change.org/p/libert%C3%A9-d-expression-au-minist%C3%A8re-du-travail-et-ailleurs>.

Signataires de cet appel :
450 agent.e.s du ministère du Travail en défense de notre liberté d'expression (avec le soutien des syndicats CGT-TEFP, SUD-TAS, Snutefe-FSU, CNT-TEFP).

La liste complète est à retrouver sur l'Humanite.fr

L'Humanité du 12 décembre 2017

Pétition en ligne

<https://www.change.org/p/libert%C3%A9-d-expression-au-minist%C3%A8re-du-travail-et-ailleurs>